

# Programme Régional en Économie Circulaire

Evaluation mi-parcours



# INTRODUCTION

---

Chers pilotes et acteurs du PREC, nous avons entamé en ce début d'année 2018 le travail d'évaluation du PREC défini dans la mesure GOUV 8 : « 18 mois après sa mise en œuvre, le comité de coordination préparera une évaluation et la présentera au comité de pilotage en vue de l'adoption d'une version actualisée du PREC. »

Les résultats de l'évaluation seront donc présentés au comité de pilotage de la stratégie 2025 en juin 2018, une présentation plus large est également prévue lors de l'annual meeting du PREC prévu le 24 octobre 2018.

Pour ce faire, plusieurs éléments ont fait l'objet d'analyses à savoir :

- L'avancement de la réalisation de l'ensemble du programme: Pour ce faire, un rapport d'activité intermédiaire fait état de l'avancement du PREC depuis son lancement en mars 2016. Il reprend des indicateurs de suivis compilés à partir des informations transmises par les acteurs au travers de la plateforme collaborative (outil de suivi et de gestion de projet du PREC). Ces chiffres sont illustrés par des exemples d'actions réalisées.

- L'analyse des plans d'actions et de leur cohérence : des rencontres avec l'ensemble des coordinateurs thématiques nous ont permis d'analyser la pertinence du plan d'action de chaque thématique, en vue d'améliorer l'articulation entre les différentes thématiques et de maximiser l'impact.

- L'analyse de la gouvernance : sur base d'interviews de l'ensemble des acteurs, la gouvernance mise en place a été analysée afin d'identifier si le processus mis en place répond aux

objectifs définis dans le PREC (à savoir : autonomie des pilotes, favoriser une approche multi-acteurs, transparence, mutualisation)

- Indicateurs d'impacts : un groupe de travail spécifique a été créé autour de cette thématique. Une grille d'analyse a été appliquée à une sélection de mesures afin de mesurer les impacts sociaux, environnementaux et économiques et ceci au regard des concepts et modèles de l'économie circulaire ( réemploi, économie de la fonctionnalité etc..). Enfin une mise en perspective des données collectées a été opérée au regard des données disponibles à l'échelle de la Région.

- Regard extérieur : pour compléter cette analyse la chaire en économie circulaire a été chargée d'identifier une ou plusieurs personnalités qui pourraient challenger le PREC et ses résultats.

# #beCircular

## Rapport d'activité intermédiaire PREC



## AVANT PROPOS

---

Aujourd'hui, nous évoluons dans une économie mondiale linéaire énergivore, peu respectueuse de l'environnement, hautement consommatrice en ressources qui composent notre planète. Cette économie, peu adaptée aux besoins des citoyens, pousse à une consommation irréfléchie, à la diminution des coûts salariaux, à produire toujours plus. Soit une économie peu en phase avec les défis auxquels est confrontée la Région de Bruxelles-Capitale : défis économiques, sociaux, démographiques, sanitaires, climatiques et environnementaux.

Plus que jamais, l'essoufflement du modèle économique linéaire est une opportunité de changer le cours des choses, de quitter un modèle de développement pour en inventer un nouveau. C'est un véritable changement de paradigme qu'il faut mettre en oeuvre. À ce titre, nous devons nous inscrire dans une dynamique de créativité et d'innovation, accepter de se mettre en danger, sortir des réponses faciles, maintes fois éprouvées, qui ont montré leurs limites. Le gouvernement bruxellois souhaite privilégier un modèle de développement non seulement durable, mais surtout plus humain, pour lequel la croissance économique n'est plus une fin en soi mais un outil au service de la croissance de la qualité de vie.

“

L'essoufflement  
du modèle  
économique linéaire  
est une opportunité  
de changer le cours  
des choses, de  
quitter un modèle  
de développement  
pour en inventer  
un nouveau

”

L'Accord de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que « notre économie linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) soit remplacée par une économie circulaire (récupérer-produire-consommer-réemployer) » et que « la Région développera une vision stratégique de l'environnement en tant que ressource créatrice d'emplois locaux en transformant notre économie linéaire en une économie circulaire tout en améliorant la capacité de nos entreprises à décrocher de nouveaux marchés ».

À travers le Programme Régional en Économie Circulaire, le gouvernement bruxellois veut proposer aux Bruxellois une alternative crédible qui promeut une économie locale en phase avec les besoins des citoyens (se loger, s'approvisionner, travailler, se déplacer, se divertir...) mais aussi des entreprises (réduire ses coûts, se développer, innover, engager...) tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des Bruxellois.

Le Programme Régional en Économie Circulaire a pour vocation de positionner la Région de Bruxelles-Capitale comme une Région européenne particulièrement innovante et précurseur en matière de politique publique de soutien au développement de l'économie circulaire par une approche volontaire de gestion efficiente des Ressources qui la composent. Le Programme Régional en Économie Circulaire met en place des actions visant à dématérialiser l'économie, diminuer son empreinte environnementale et à ancrer certaines activités via le développement des circuits économiques courts et au maintien sur le territoire régional des richesses produites par les travailleurs Bruxellois. Le développement d'une économie circulaire bruxelloise passe aussi par des actes de consommation responsable : acheter mieux en intégrant si possible des composantes sociales de partage et de convivialité. C'est donc ensemble, pouvoirs publics, citoyens et entreprises, que nous avons l'opportunité de construire le monde de demain.

## INTRODUCTION

---

Le présent document fait état de l'avancement du PREC depuis son lancement en mars 2016. Il reprend des indicateurs de suivi compilés à partir des informations transmises par les acteurs impliqués. Ces chiffres sont illustrés par des exemples d'actions réalisées. Les données utilisées concernent la période de mars 2016 à décembre 2017.

Cet état des lieux de l'avancement du PREC a pour vocation d'être actualisé et publié chaque année.

## TABLE DES MATIÈRES

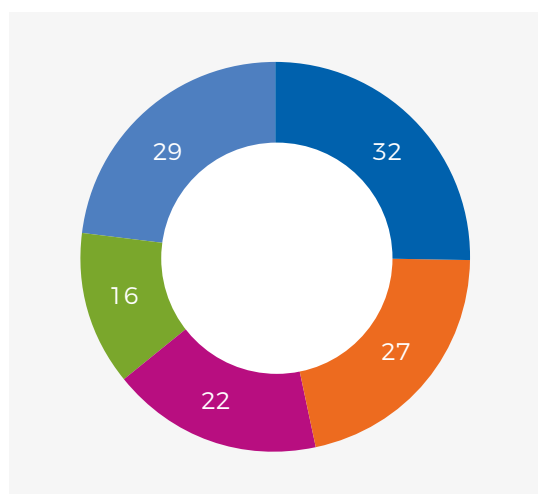
---

La présentation des informations consolidées est organisée en 6 catégories :

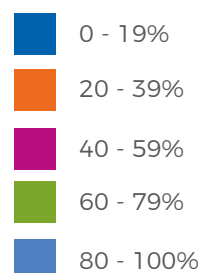
1 - État d'avancement global .....	5
2 - État des collaborations .....	6
3 - Les mesures d'accompagnement .....	8
4 - Les mesures de financement .....	11
5 - Les mesures de formation .....	13
6 - Actions de sensibilisation .....	15

## ÉTAT D'AVANCEMENT GLOBAL DU PROGRAMME

Le Programme Régional d'Économie Circulaire (PREC) a été signé le 18 mars 2016 conjointement par le Ministre de l'Économie et de l'Emploi, Didier Gosuin, la Ministre du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Aide aux personnes et des Personnes handicapées, Céline Fremault, et par la secrétaire d'État Fadila Laanan, chargée de la Propreté publique, de la Recherche scientifique, des Infrastructures sportives et de la Fonction publique. **Après 18 mois de mise en œuvre, le taux moyen de réalisation des mesures du PREC est de 45%.**



TAUX DE RÉALISATION DES MESURES DU PREC.



Sur les 111 mesures du PREC, seules 14 d'entre elles n'ont pas débuté et seront développées par la suite. Plus de 20% des mesures sont réalisées à 100%, dont plusieurs d'entre elles sont récurrentes (c'est-à-dire que le cycle de réalisation est annuel et peut être relancé). Par exemple :

- La première phase des projets pilotes du tri des déchets sur les chantiers de construction/ rénovation de la mesure RD 14 s'est clôturée fin 2017. Suite à ce succès, de nouveaux projets sont prévus en 2018.
- Un tableau de bord de monitoring du secteur de la construction et de son évolution a été mis en place à l'issue d'un travail de collecte et d'harmonisation des données du secteur. Dans ce cadre, une vision commune et des axes stratégiques ont également été co-crésés avec les acteurs du secteur lors de workshops organisés en 2017.
- La Chaire en économie circulaire et en métabolisme urbain a été lancée début janvier 2017. Elle proposera une série d'activités et d'événements pendant 3 ans. Animée par deux chercheurs, cette Chaire propose d'organiser, de manière plus souple et dynamique, les échanges entre la communauté des « chercheurs circulaires » et les autres acteurs régionaux de la transition vers l'économie circulaire.

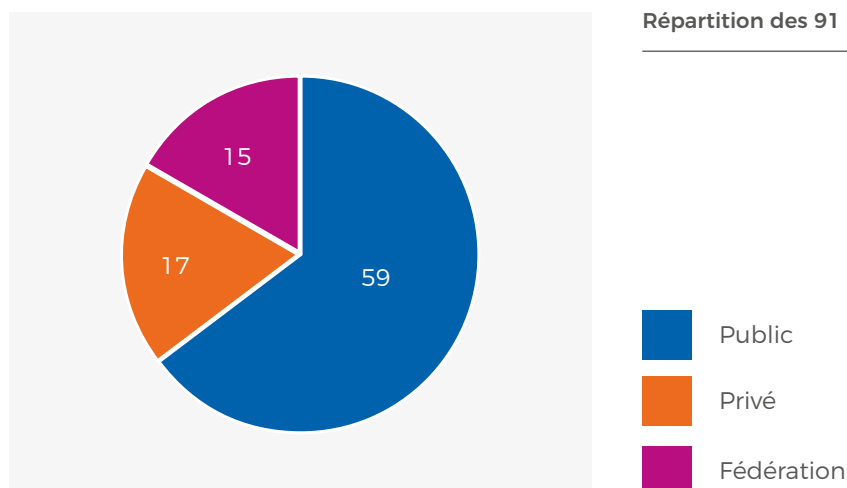
## ÉTAT DES COLLABORATIONS

Le PREC vise à apporter une vision holistique de la circularité et en offrir une traduction pratique dans un premier ensemble de leviers à sa disposition, en impliquant différentes compétences ministérielles (environnement, économie, emploi, formation, recherche scientifique, gestion des déchets,...), différents acteurs régionaux et communaux, privés, publics et associatifs, en vue de répondre à différents défis transversaux à côté d'actions plus sectorielles.

(extrait du PREC mars 2016)

La collaboration multi-acteurs est indispensable au développement de l'économie circulaire à Bruxelles. Dans le cadre du PREC, **196 personnes appartenant à 91 organismes** prennent part à la dynamique en tant que coordinateur thématique, pilote, collaborant ou input expert. On peut répartir ces différents acteurs en trois catégories: public, privé et fédération. Le diagramme ci-dessous montre que bien que le PREC soit piloté majoritairement par le secteur public, les entreprises sont bien impliquées soit en étant visées directement par une mesure, soit par le biais d'une fédération.

Répartition des 91 organismes participant au PREC



Un total de **49 nouvelles collaborations** ont vu le jour depuis le lancement du PREC. Ces collaborations peuvent être de plusieurs ordres. Citons par exemple :





Illustration d'un chantier circulaire

- La «Plateforme des Acteurs pour le Réemploi des éléments de construction» (RD15) rassemble une vingtaine d'entités aux profils variés (centres de recherche, fédérations, acteurs du secteur associatif, professionnels du bâtiment, distributeurs de matériaux,...). Les objectifs de cette plateforme sont divers : sensibilisation et diffusion de pratiques inspirantes, réfléchir via des groupes de travail pour soulever les principaux obstacles au réemploi, harmoniser les initiatives, initier de nouvelles collaborations...

- L'ABP collabore avec la fédération Ressources sur un ensemble de projets réalisés ou à venir. La construction de la ressourcerie dans le parc à conteneur de Woluwé est un exemple effectif dont l'opérateur en charge est

« les Petits Riens ». Toujours avec les Petits Riens, l'accès aux gisements de « gros blancs » de l'ABP est facilité afin qu'ils puissent être revalorisés.

- Autour de la mesure CD 03, la CCBC, ecobuild.brussels, Baticrea et Greenbizz ont organisé un événement de networking pour renforcer les liens entre les acteurs de l'accompagnement du secteur construction (présents : lauréats beCircular, ouvriers de la Mission Locale de Bruxelles Ville, entreprises de construction du pool de la CCBC,...).



Des réunions sont organisées tous les 3 mois avec l'ensemble des 14 coordinateurs thématiques. Ces rencontres sont un espace privilégié pour l'établissement de synergies, permettant d'échanger sur l'avancement des différentes mesures mais aussi de faire des propositions ou de relayer les difficultés rencontrées par les acteurs.

D'autres partenariats peuvent également être mis en avant, tels que :

- De nombreux organismes et fédérations réalisent de la prospection pour l'appel à projets beCircular. Ils organisent des séances d'infos parmi leurs membres et leur proposent un accompagnement pour déposer leurs dossiers de candidature.

La fédération Ressources et Ecotops s'associent pour tester un modèle d'économie de la fonctionnalité au niveau du secteur IT (mesure RD22). Bruxelles Environnement et d'autres administrations testeront le service proposé. Cela afin d'établir un modèle économique viable au niveau de la mise à disposition du matériel IT et du service de maintenance en économie de la fonctionnalité.

- à disposition du matériel IT et du service de maintenance en économie de la fonctionnalité.

La collaboration entre des acteurs de différents types à savoir au niveau de la RD 17 : BECI, Desso, City-dépôt et CCBC pour le recyclage et le stockage de dalles de tapis.

## LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

---

Afin de faciliter l'adoption des modes de fonctionnement liés à l'économie circulaire, il convient de fournir aux acteurs économiques, en sus d'un soutien direct de type financier, un accompagnement adapté et pertinent. En effet, les entrepreneurs bruxellois connaissent encore trop peu les concepts de l'Économie circulaire et surtout les bénéfices que cela pourrait représenter pour eux en termes de compétitivité. De plus, l'Économie circulaire implique un fonctionnement plus collaboratif afin de créer de la valeur pour l'ensemble du système, comportement encore peu instinctif en entrepreneuriat.

(extrait du PREC mars 2016)

Afin de faciliter l'adoption des modes de fonctionnement liés à l'économie circulaire, il convient de fournir aux acteurs économiques un accompagnement adapté et pertinent.

La **mesure AEI 1A** est transversale à l'accompagnement dans le cadre du PREC, et concerne la **création d'une plateforme de coordination de l'accompagnement en économie circulaire**. Cette dernière permettra de rendre l'offre d'accompagnement plus visible, cohérente et efficace. A ce stade **22 acteurs de l'accompagnement sont impliqués** dans cette mesure.

Toujours réalisé dans le cadre de cette mesure, un **baromètre de l'économie circulaire** a reçu 126 réponses d'entreprises bruxelloises (entre mai et juillet 2017). Diffusé via les réseaux hub.brussels, de Bruxelles Environnement et de leurs partenaires (BECI, UCM, etc.), ce baromètre reflète les perceptions des entreprises qui portent déjà un intérêt à l'économie circulaire. Les éléments précités doivent donc être interprétés en tenant compte de ce facteur. Les principales conclusions du baromètre sont les suivantes :

- **87% des entreprises répondantes considèrent l'économie circulaire comme une opportunité pour les années à venir.** La principale raison évoquée est le maintien de la clientèle ou l'acquisition de nouveaux clients.
- **89% des entreprises répondantes ont mis en œuvre au moins une action d'économie circulaire.** Une majorité d'entreprises a travaillé sur le recyclage des déchets, l'achat de ressources durables, la réduction de consommation d'énergie et la mise en place de circuits courts.
- **50% des entreprises** n'ayant pas mis en place d'actions d'économie circulaire citent le **manque de capitaux pour financer leur démarche** comme la principale difficulté rencontrée. Deux autres difficultés sont fréquemment citées : le manque de compétences et le manque de temps.


Un prochain baromètre est prévu en 2018. Réalisé sur un échantillon plus large d'entreprises, l'objectif est d'une part, d'évaluer la progression des démarches d'économie circulaire des entreprises bruxelloises et, d'autre part, de s'assurer de la pertinence de l'offre d'accompagnement en économie circulaire existante en Région bruxelloise.



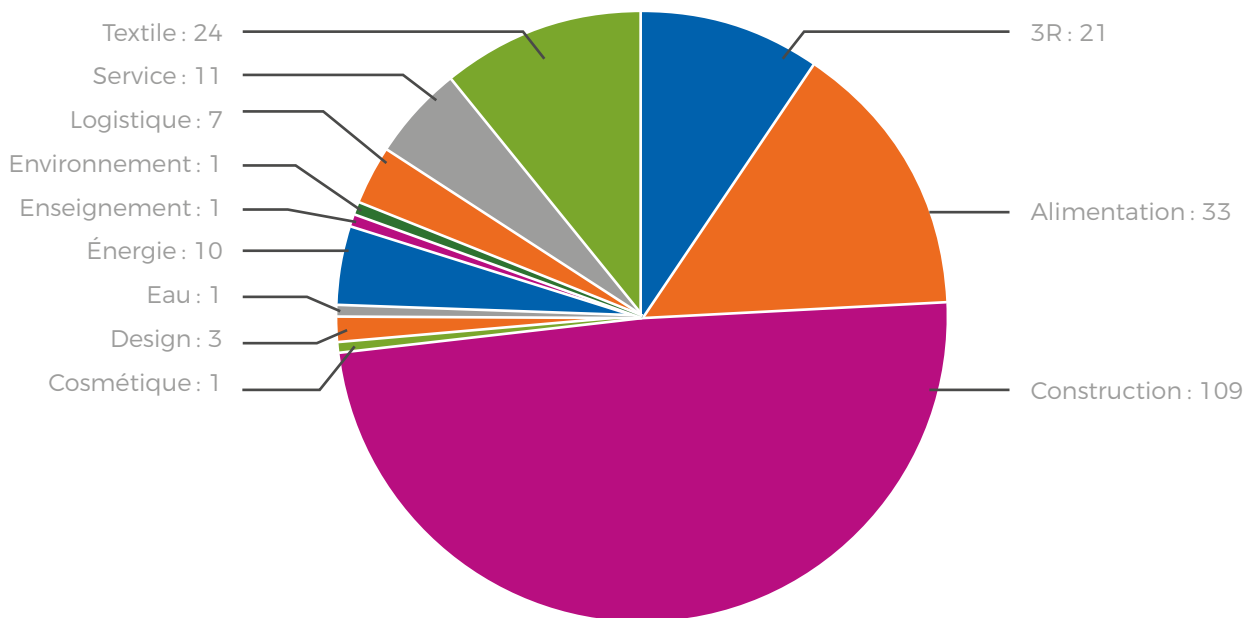
Par ailleurs, le PREC se fixe pour objectif d'accompagner en économie circulaire 200 start-ups et entreprises existantes d'ici 2019.

Par rapport à l'objectif présenté ci-dessus, analysons tout d'abord le nombre d'entreprises accompagnées en économie circulaire.

Cet indicateur est consolidé sur base de 13 mesures du PREC mises en œuvre par 8 administrations.

 **Un total de 222 entrepreneurs ont été accompagnés** au cours des années 2016-2017, répartis dans les secteurs d'activités suivants:

#### 222 ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES



Par ailleurs, un total de 262 accompagnements ont été dispensés sur cette même période. Ce qui signifie que certaines entreprises ont bénéficié de plusieurs types d'accompagnement différents ou de plusieurs accompagnements auprès d'un même opérateur.

Les **accompagnements** proposés au sein du PREC sont de **différents types** :

- **Baticrea** : propose un accompagnement destiné aux candidats entrepreneurs pour développer et tester leur projet dans le secteur du bâtiment.
- **ecobuild.brussels (hub.brussels)** : en tant que cluster, celui-ci apporte une expertise spécifique et aide les TPE/PME bruxelloises à se structurer pour remporter plus de parts de marché dans le secteur de la construction et de la rénovation durable à Bruxelles, notamment à travers la mise en grappe de ses membres.
- **greentech.brussels (hub.brussels)** :
  - accompagne les entreprises, y compris celles établies au sein de Greenbizz sur l'approche entrepreneuriale, la définition d'une cible commerciale, le design du business model tenant compte de l'aspect circulaire, etc. Cet accompagnement s'adapte aux besoins de l'entreprise ;
  - anime des grappes d'entreprises ;
  - accompagne la création d'entreprises via le dispositif greenlab.brussels ;
- **Bruxelles Environnement**
  - offre un accompagnement technique sur les chantiers circulaires ;
  - offre des accompagnements Resilience design : outil visant à accompagner une entreprise existante afin de la rendre plus résiliente via un travail sur ses services, ses produits et son organisation interne ;
- **CSTC** : offre un accompagnement technique concernant le tri sur les chantiers (RD14) en collaboration avec la CCBC.
- **CCBC** : mise en place d'un facilitateur pratique circulaire et d'un accompagnement des candidats à l'appel à projets beCircular (AED 1).
- **UCM** : accompagne des candidats à l'appel à projets beCircular (AED 1).
- **City-Dev (Irisphère)** : accompagne des entreprises existantes pour la mise en œuvre de synergies (AEI3).

Parallèlement, un total de **77 réalisations concrètes en économie circulaire ont été mises en œuvre suite à ces accompagnements** (2016-2017). Ces dernières sont définies comme des modifications qui touchent au modèle d'activités de l'organisation. Il peut s'agir par exemple :

- De **grappes d'entreprises** comme Kubeko, formée suite à l'accompagnement de 7 entreprises aux métiers complémentaires de la construction et la rénovation.
- De **chantiers pilotes** de gestion des déchets de construction comme le projet « City Dox » avec l'installation d'une déchetterie temporaire gérée par un acteur de l'économie sociale.



- **D'éco-conception** de produits comme par exemple les abat-jours « LumiFungi » créés à partir de mycélium de pleurotes (PermaFungi – Lauréat 2016).
- De **création d'entreprises** comme le Boentje Café qui est le premier coffee house zéro déchet de Bruxelles. Il a vu le jour à Schaerbeek suite à un accompagnement greenlab.brussels (également Lauréat Greenlab Prix du public). Les fournisseurs y sont strictement locaux, les objets de décoration sont issus de la seconde main et toute la vaisselle suit un système de consignes afin d'éviter le plastique et autres déchets. 13 projets sur 26 ont été lancés suite à l'accompagnement greenlab 2016-2017. Soit 57% des projets accompagnés.
- De lancement sur le marché de l'emploi en tant qu'**indépendant** suite à une période de test au sein de Baticréa. C'est le cas par exemple de Florian Girault aujourd'hui artisan du secteur de la construction (charpente et menuiserie) et soutenu par le cluster ecobuild.brussels.



Ce chiffre de réalisations concrètes est à nuancer car dans la plupart des cas il n'y a pas de suivi post accompagnement. De plus, le timing de mise en œuvre d'actions suite à un accompagnement peut être différent d'une entreprise à l'autre. Notons également que parmi les 77 réalisations concrètes, 52 ont reçu un financement (AED 1, RD 13 et RD 14).

## LES MESURES DE FINANCEMENT

Les outils financiers de soutien ou de stimulation à l'entrepreneuriat en économie circulaire se subdivisent en trois catégories: les primes ou subsides à fonds perdu, les financements en capital ou prêts et une fiscalité incitative ou dissuasive de certains modes de fonctionnement ou production.

Dans ce cadre, la Région aura mis en place d'ici 2019, un ensemble de mesures cohérentes destinées à financer les entreprises actives en économie circulaire ou des entreprises classiques qui veulent intégrer des logiques circulaires dans leur modèle, à travers une adaptation des outils régionaux existants de soutien aux entreprises. La Région sera reconnue pour ses dispositifs et attirera des entreprises pionnières sur l'économie circulaire de par son climat d'attractivité et de soutien.

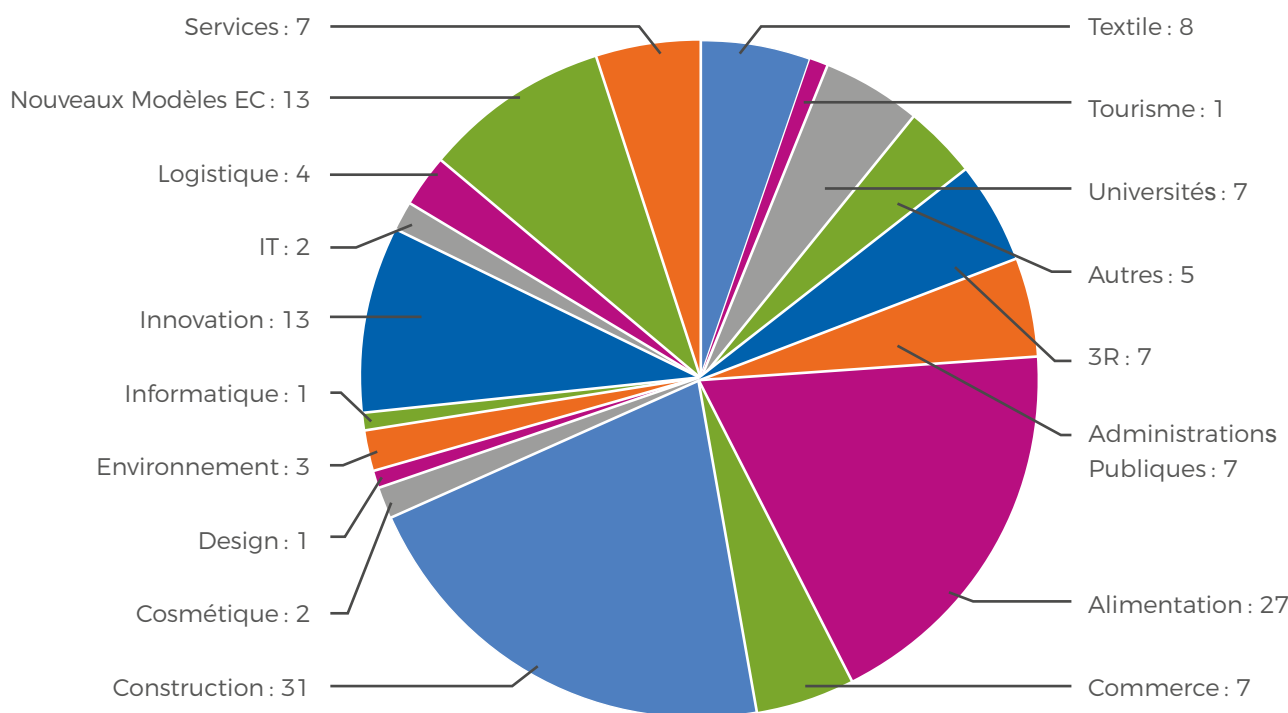
(extrait du PREC mars 2016)

Parmi les dispositifs financiers dédiés à l'économie circulaire, la priorité a d'abord été mise sur les appels à projets. Nous pouvons notamment citer :

- L'appel à projets **beCircular** dont les montants financés s'échelonnent entre 5.000 et 80.000 euros.
- La **bourse économie circulaire** de Village Finance destinée aux start-ups et aux TPE.
- **L'appel à projets d'appui aux entreprises sociales innovantes** visant 5 types de projets : les projets innovants des starters, le passage à l'échelle, les synergies entre entreprises, la formalisation de projets nés dans l'économie informelle et enfin, l'économie collaborative. Le soutien financier peut aller jusqu'à 80.000€ par projet .
- Le programme **Anticipate** d'Innoviris visant à financer les projets de recherche en sciences humaines ou exactes. Les domaines concernés en 2017 étaient la participation sociétale et citoyenne, l'économie circulaire et enfin, la santé et l'environnement.
- L'Appel à projet **OpenSoon** concernant les futurs commerçants désireux de lancer leur activité commerciale sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale.

En 2016 et 2017, un total de **281 demandes** de financement ont été reçues et traitées dans le cadre de 7 mesures du PREC. Ces projets concernent des thématiques variées comme l'alimentation, la construction, l'innovation et les nouveaux modèles en économie circulaire.

Parmi ces demandes, un total de **139 projets** ont été sélectionnés et **soutenus financièrement** pour un montant total d'aides financières de **€ 8,3 millions d'euros**.




Répartition par secteur des entreprises ayant reçu un financement (2016-2017)

Le PREC prévoit également d'autres dispositifs financiers, tels que :

- Une **majoration accordée** aux entreprises ayant une démarche circulaire dans le cadre des aides à l'expansion économique ainsi que l'accès, pour ces entreprises, à l'aide au recrutement pour des projets économiques d'excellence. Des critères de sélection des entreprises ayant droit à ces aides sont en cours d'élaboration (circuits courts, éco-conception, économie de matière). L'ordonnance devrait entrer en application au second semestre 2018.
- Le **BruCircle** destiné à financer des entreprises actives dans l'économie circulaire est hébergé au sein de Brustart. Un montant de 1,5 millions d'euros sur 3 ans sera accessible en prêt ou en capital avec une intervention entre 70.000€ et 100.000€.
- Suite à l'Annual Meeting (septembre 2017), des acteurs du financement (Scale Up, LITA.CO, Triodos, Village Finance, SRIB,...) ont émis le besoin de se rencontrer pour créer plus de synergies entre leurs activités de financement. Cette dynamique est entamée grâce à une initiative de l'UCM et sera portée en 2018 au travers de la mesure AED 6 (réseau des acteurs financiers).

## LES MESURES DE FORMATION

À l'horizon 2025, la Région disposera d'un package complet et bien rôdé de modules et d'outils de formation en économie circulaire constamment mis à jour et nourri par les retours du terrain (notamment en termes de nouvelles compétences requises par les managers, nouveaux business models liés à l'économie de la fonctionnalité, etc.). Ces outils intégreront la notion de parcours professionnel et de formation. (extraits du PREC)

La formation au sein du PREC est représentée par 16 mesures et implique 9 établissements de formation. Les activités menées dans **ces mesures ont permis de  former / sensibiliser 1.423 personnes.**

Parmi les mesures bien avancées, on retiendra les exemples suivants :

- Le service 4ECO de l'UCM, en collaboration avec le MAD (Mode And Design Brussels), a traduit et adapté au contexte bruxellois l'outil d'apprentissage de l'éco-conception réalisé par la Haute Ecole Artesis d'Anvers. Ce kit est disponible gratuitement et sa diffusion s'est faite auprès de 4 établissements : l'ECAM, l'EPHEC, la HE Francisco Ferrer et l'ICHEC. Un cours en ligne, plus communément appelé MOOC pour Massive Open Online Course, a été développé et porte sur « Les modèles économiques durables » que sont le management environnemental, l'éco-conception, la relocalisation économique, l'économie de la fonctionnalité et l'économie collaborative.
- Le pôle éco-design du MAD propose aux élèves de 5 institutions d'enseignement supérieur d'intégrer l'économie circulaire dans leurs travaux de groupe et de les suivre durant la réalisation. Un total de 980 élèves des institutions de la HE Francisco Ferrer, de l'Académie des Beaux-Arts, de l'ECAM, de La Cambre et de l'ESA Saint-Luc ont participé aux séances de présentation. Un total de **69 projets** ont été analysés par le MAD dont 25 ont été suivis durant leur réalisation.

- L'asbl Mission locale pour l'Emploi de Forest et l'asbl Ressources ont développé une formation de valoriste qui a connu sa première édition en 2017. Une soixantaine de personnes étaient intéressées et ont participé à la séance d'information. 12 demandeurs d'emploi ont finalement été sélectionnés pour 4 mois de stage à temps plein, en ce compris 120 heures de stage. On dénombre 7 sorties positives : 2 CDI, 2 FPI, 3 permis C et une personne qui se spécialise en réparation de gros blancs et d'électroménagers. Les organisateurs sont très enthousiastes quant à cette première édition et souhaitent développer de nouveaux partenariats susceptibles d'améliorer la qualité de leur offre.
- Sous la mesure CD9 relative à l'intégration des principes de l'EC au niveau de l'enseignement, deux projets innovants prennent place au sein de l'EFP Bruxelles.

- **Le projet BRIC** est un bâtiment montable-démontable (projet pilote européen du programme BAMB), construit avec des matériaux issus du réemploi, et performant énergétiquement. Ce module durable est construit pour et par les apprentis et futurs chefs d'entreprises du pôle construction de l'EFP. De septembre 2017 à mai 2018 le chantier BRIC1 a permis à 177 personnes en formation longue dans le secteur du bâtiment d'être formées à l'économie circulaire. D'autre part, 11 formateurs, professionnels du secteur ont été formés via ce chantier didactique. Enfin, 425 personnes ont été sensibilisées à l'économie circulaire par des visites, des formations spécifiques adressées à un secteur d'activité particulier comme la Journée Energie dédiée aux agents immobiliers ou la Semaine Entreprendre encourageant les futurs chefs d'entreprise en formation accélérée en gestion.

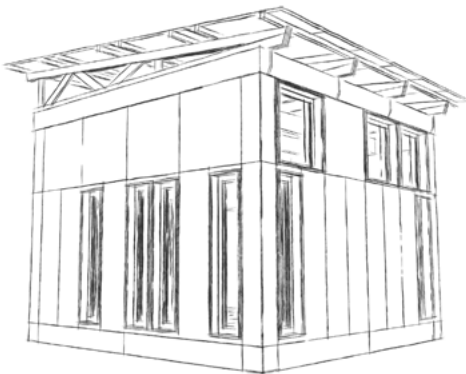


Illustration du projet BRIC  
copyright VUB / Anne Paduart

Le BRIC1 est évolutif. Conçu comme un bureau en première phase, il est démonté en octobre 2018 pour être investi par les 150 apprentis et futurs chefs d'entreprise du pôle commerce en mai 2019. Les matériaux du BRIC1 seront réutilisés pour le BRIC2, puis pour le BRIC3.



Illustration du projet MØDÜLL 2.0, nouveau challenge proposé aux étudiants de différents établissements scolaires : l'EFP (construction), ULB-La Cambre, ULB-Ecole Polytechnique.

- **Le projet MØDÜLL 2.0**, organisé par le CDR-Construction et soutenu par Bruxelles Environnement, a permis de concevoir et réaliser un bâtiment transportable/démontable, recyclable et autonome pouvant répondre à des besoins d'espaces de bureau mais aussi de logement. Ce challenge a été relevé par des étudiants de différents établissements scolaires.
- **Le CDR-Construction** organise des formations en économie circulaire adaptées au secteur de la construction, à destination des formateurs, des travailleurs et des demandeurs d'emploi. A cette fin, le CDR-Construction mène des activités de veille, de création de curriculum, de sensibilisation des décideurs institutionnels et de formations pilotes à destination des enseignants et des travailleurs. Au total, pour l'année 2017, 34 formateurs et 20 travailleurs ont été formés



## ACTIONS DE SENSIBILISATION

La mise en œuvre et la réussite de démarches d'économie circulaire au niveau des entreprises implique la mobilisation et l'adhésion de nombreux acteurs. Les campagnes de sensibilisation et d'information sont donc primordiales pour changer les comportements mais également pour susciter la création de business models innovants.

Dans ce cadre, en 2019, la Région bruxelloise ambitionne d'être à la pointe de l'information en économie circulaire, via son activité dans différents réseaux européens de partage d'expérience ainsi que dans différents projets européens en lien avec l'économie circulaire.



Au niveau européen, le PREC a remporté:


- le **prix Eurocities 2017** dans la catégorie Innovation. Eurocities est le réseau regroupant les villes européennes majeures afin de travailler ensemble pour encourager les institutions européennes à répondre aux enjeux qui affectent la vie des européens au quotidien.
- le premier prix du **Regional Innovation Award 2016** organisé par l'assemblée des régions d'Europe.

Deux récompenses qui confirme la position de la Région bruxelloise comme pionnière au niveau international.



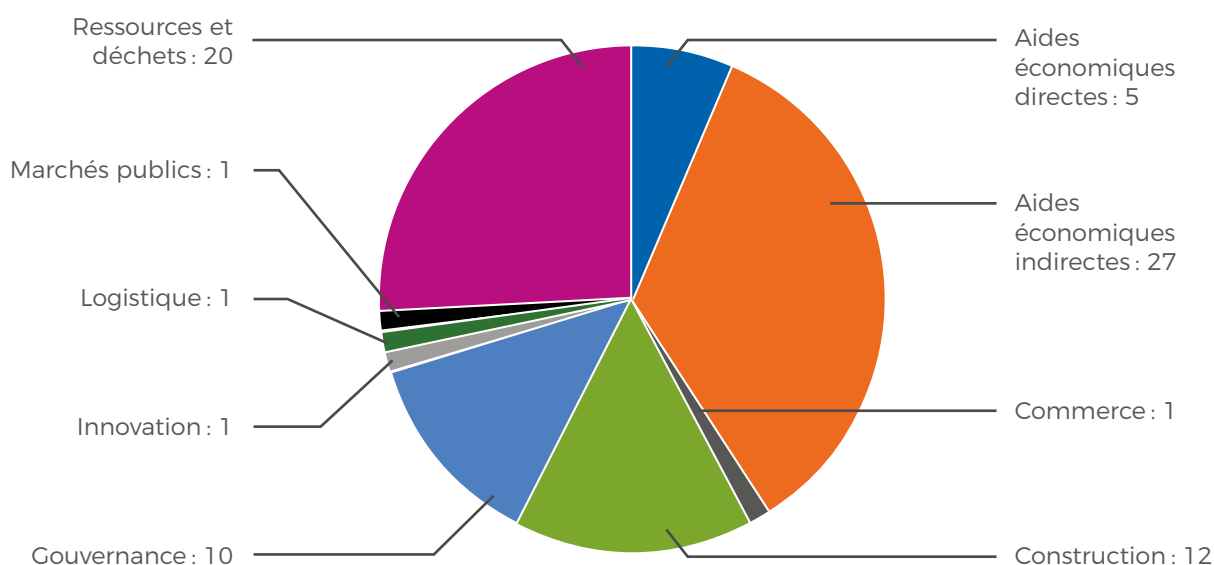
Par ailleurs, le PREC se fixe pour objectif de sensibiliser 2.000 opérateurs économiques à l'économie circulaire via des événements physiques de formation et de sensibilisation et 20.000 via des informations digitales à l'horizon 2019. Ces ambitions sont analysées au travers des différents chiffres ci-dessous.

- Un site Internet dédié au programme beCircular a été créé, il centralise les informations liées aux actions, des success stories et des événements liés à l'économie circulaire. Le site [www.circulareconomy.brussels](http://www.circulareconomy.brussels) est visité 1.000 fois par mois en moyenne.
- La newsletter becircular est envoyée tous les mois à plus de 1.000 contacts dont 235 nouveaux abonnés directement via le site. Le taux d'ouverture est d'environ 30%.
- Plusieurs organismes et partenaires relaient les news et informations du PREC et communiquent avec l'identité visuelle qui a été développée.
- Be Circular est également présent sur les réseaux avec une page facebook permettant de toucher un public plus élargi et de diffuser largement les vidéos. Lancée en juin 2017, elle compte après 6 mois plus de 600 abonnés.

- Le **#becircular** est également couramment utilisé lors d'événements ou par les lauréats de l'appel à projets.
- Les vidéos comptabilisent plus de 44.000 vues. Citons par exemple les vidéos de présentation des lauréats beCircular 2016 ou encore la vidéo de la CCB-C qui montre comment l'économie circulaire se traduit en pratique dans une entreprise de la construction.
-  **30 publications ont été produites en lien avec l'économie circulaire** et ses opportunités de création d'activités économiques. Citons par exemple ;
  - L'étude réalisée dans le cadre de la mesure MP 2 concernant les potentiels et les barrières à lever pour les marchés publics en économie circulaire. Dans ce cadre, un séminaire a été organisé. 50 pouvoirs adjudicateurs ont été informés sur les possibilités offertes par les marchés publics intégrant l'économie circulaire.
  - En construction durable, une étude a permis de dresser un état des lieux de l'économie circulaire et de ses enjeux dans le secteur. En matière d'emploi et de création d'activité, cette étude met également en évidence le potentiel économique de re-circularisation des flux de matériaux. En parallèle, différents workshops ont été organisés avec les acteurs du secteur pour définir une vision claire et partagée de ce qu'est l'économie circulaire en RBC et des objectifs à atteindre.
  - L'analyse des différentes pratiques de valorisation des restes alimentaires et biodéchets réalisée dans le cadre du projet Co-Create Phosphore. Des retours d'expériences de plusieurs villes ont permis d'alimenter ce projet de recherche-action.

En 18 mois, les événements PREC ont touché 1.229 participants, alors que l'objectif était d'en toucher 2000 en 4 ans.

Selon les chiffres partiels dont nous disposons à ce jour, ce ne sont pas moins de **78 événements et séminaires** qui ont été organisés. Ces derniers ont été organisés dans tous les secteurs du PREC. Le graphique ci-dessous représente la répartition des événements par thématique.



Répartition des événements liés à l'économie circulaire qui ont été organisés en 2016-2017.

Parmi les événements citons par exemple :

- Le **beCircular Annual Meeting** organisé pour la première fois en septembre 2017. Cet événement a rassemblé près de 300 participants. 50 intervenants, bruxellois et européens, se sont succédés durant la journée pour partager leurs expériences de l'économie circulaire.



Illustration du beCircular Annual Meeting de septembre 2017

- La **réunion plénière du Brussels Commerce Forum** a rassemblé et coordonné tous les organismes fédéraux et régionaux de promotion et de défense du commerce de détail en RBC. Quatre grands thèmes y ont été abordés par les acteurs en présence dont l'économie circulaire.
- Les **rencontres et séances de coaching** organisées dans le cadre des programmes d'accélération de **Greenlab**. Dans le cadre d'un week-end intensif, les coaches ont accompagné les candidats greenlab dans le design de leur projet.